

Note de veille n°92 du 15 mai 2019

1 LE GRAND DÉBAT NATIONAL : CALENDRIER DES MESURES

2 « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE » : LE SÉNAT RETOQUE LE TEXTE

3 LES CITÉS ÉDUCATIVES : 80 TERRITOIRES SÉLECTIONNÉS

4 PROTECTION DE L'ENFANCE : POLÉMIQUE AUTOUR DE LA PROPOSITION BOURGUIGNON

1 LE GRAND DÉBAT NATIONAL : CALENDRIER DES MESURES

C'est quoi ?

La participation citoyenne au Grand débat national, lancé le 15 janvier par le Chef de l'Etat pour répondre à la « crise des gilets jaunes, » s'est terminée à la mi-mars avec près de 2 millions de contributions en ligne, plus de 10 000 réunions locales organisées, 27 000 courriers et courriels reçus et plus de 16 000 communes ayant mis à disposition des cahiers citoyens. Dès le 8 avril, le Premier ministre a présenté une première synthèse du Grand débat au Grand-Palais devant un parterre de cinq cents personnes. Chiffres à l'appui, Edouard Philippe s'est dit réjoui de ce succès, qui « n'est pas celui du gouvernement, c'est celui de tous les Français ». S'il a reconnu que cette synthèse était nécessairement réductrice des débats, elle permet toutefois d'en tirer des enseignements. Il affirme que le gouvernement a bien entendu de la part des Français « l'exaspération fiscale », « l'exigence de fraternité, de proximité, de lien quotidien », le besoin d'une démocratie plus représentative et plus participative et enfin, l'urgence climatique. Selon lui, « nous sommes parvenus à une situation où hésiter serait pire qu'une erreur, ce serait une faute. Le besoin de changement est si radical que tout conservatisme, toute frilosité serait à mes yeux impardonnable ». Dans la foulée et « sans frilosité », le chef de l'Etat a présenté, lors de sa conférence de presse du 29 avril, les mesures et chantiers à venir pour répondre à « ce besoin de changement » qui constituera « un nouvel acte de la République ». Quelques jours après, Edouard Philippe en précisait la mise en œuvre :

*décentralisation / déconcentration : le gouvernement souhaite mettre les associations d'élus autour de table pour « mettre fin aux doublons » entre les services de l'Etat et les collectivités. Les « irritants » de loi Notre devraient aussi être balayés. Logement, transports pourraient faire l'objet de nouveaux transferts de compétences. La loi « mobilités » prévoit d'ailleurs déjà le transfert des petites lignes. C'est dans ce cadre-là que pourrait être mis en œuvre « l'assouplissement des 80 km ». Quant à la réforme des services de l'Etat, Edouard Philippe devrait annoncer la couleur de la réforme en juin.

*réforme institutionnelle : quant au projet de révision constitutionnelle présenté en juillet dernier, il a été définitivement enterré pour un nouveau projet qui sera présenté à l'été. Réforme du CESE, réduction du nombre de parlementaires, différenciation territoriale etc. sont bien au menu.

*transition écologique : la « mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions écologique et numérique » a été lancée le 6 mai. Associations d'élus, organisations patronales et syndicales, et associations de la société civile se sont réunies à Matignon. En juin, se tiendra la première « convention citoyenne sur le climat ». Elle réunira 150 citoyens tirés au sort qui seront chargés de faire des propositions.

*réforme des écoles de la haute fonction publique : Frédéric Thiriez, a été missionné pour soumettre « au gouvernement des propositions très claires pour refonder le recrutement des hauts fonctionnaires, pour l'entrée en carrière, les modes de formation et la gestion des carrières ».

*généralisation des maisons de service public : le gouvernement réunira les associations d'élus dès juin pour « garantir un niveau minimum de services publics dans les 2101 cantons ». Une nouvelle appellation, des maisons « France Service Public », sera créée.

* réforme de la fiscalité locale et statut de l' élu : un projet de loi dédié à la réforme fiscale a été abandonné. C'est finalement dans le cadre des discussions du PLF 2020 que sera discuté la compensation de la taxe d'habitation. Un chantier « sur la simplification de l'environnement normatif des élus locaux » sera rapidement lancé.

Edouard Philippe a assuré que tous ces chantiers seraient travaillés avec le Parlement, les partenaires sociaux, les acteurs associatifs mais également les associations d'élus. Ça tombe bien, elles se disent toutes prêtes pour ce nouveau dialogue !

La Lettre aux Français d'Emmanuel Macron en date du 13 janvier : <https://bit.ly/2M9w9mC>

La contribution de Territoires Unis au Grand Débat national : <https://bit.ly/2CqOMhZ>

La contribution de l'ADF au Grand Débat national : <https://bit.ly/2U9NTpa>

La contribution de l'AdCF au Grand Débat national : <https://bit.ly/2FOAKrh>

La contribution de France Urbaine au Grand Débat national : <https://bit.ly/2uHx3Pc>

Le discours d'Edouard Philippe du 9 avril : <https://bit.ly/2HjBmpY> **nouveau**

Le Rapport des Garants du 9 avril : <https://bit.ly/2P0OFyX> **nouveau**

Toutes les données sont disponibles sur le site : granddebat.fr **nouveau**

Où en sommes-nous ?

- le 25 avril, Stanislas Guerini (LRM), estime que « le Président de la République a fixé un cap très clair pour le pays qui est cohérent avec nos engagements fondamentaux : valoriser le travail, baisser les impôts, réduire les inégalités de destin en protégeant ceux qui en ont le plus besoin ».

<https://bit.ly/2HdMeqn>

- le 25 avril, Gilles Platret (LR) déclare que « rien n'est dit dans le détail et c'est peut-être ce mot là que l'on aurait attendu sur la capacité de ce gouvernement et du président de la République de nous faire croire que cela va dépasser le stade des mots. C'est-à-dire de nous rassurer sur la faisabilité de ce qui a été annoncé ce soir. Donc, c'est une déception. Je pense que la déception que Les Républicains ressentent, hélas, n'est pas ressentie que par eux ».

<https://bit.ly/2HdMeqn>

- le 25 avril, Raphaël Glucksmann (PS-Place Publique) écrit sur Twitter : « Où est la vision à la hauteur de la crise sociale et de l'apocalypse écologique ? Certaines mesures sont bienvenues, d'autres non. Mais rien n'est au niveau du moment que nous traversons. Tout était dit à la 5^e minute : pas de fausse route, pas de nouveau cap. »

<https://lemde.fr/2vPbUDh>

- le 25 avril, David Cormand (EELV) a trouvé « que le président de la République parlait beaucoup de lui, plus de lui que des Françaises et des Français. Il posait plus de questions qu'il n'y répondait. Et sur la question écologique, j'ai trouvé qu'il a été pour le moins très évasif. Cela a été présenté comme un axe important mais évacué en quelques minutes et si j'ai bien compris, la seule proposition qui est faite c'est de créer une nouvelle convention citoyenne, ce qui est très bien, mais je crois qu'aujourd'hui le moment est venu de passer aux actes ».

<https://bit.ly/2HdMeqn>

- le 25 avril, Manon Aubry (LFI) reproche, sur Twitter, le manque de « réforme profonde sur la démocratie », « rien pour les salaires, des mesures libérales sur l'économie & le social, aucune ambition écologique. Macron a peut-être entendu mais il n'a rien compris. »

<https://bit.ly/2HdMeqn>

- le 25 avril, Yann Brossat (PCF), également sur Twitter : « Bref : rien pour les salaires, pas de retour de l'ISF, un système de retraites par points qui va faire baisser les pensions... Macron misait sur un effet waou. En fait, c'est plutôt l'effet oualou ».

<https://bit.ly/2HdMeqn>

- le 26 avril, l'AMF salue les déclarations du chef de l'Etat « qui a reconnu que la situation que vit la France est le fruit d'un manque de considération et d'un sentiment d'abandon, qui touchent aussi les territoires et leurs élus. L'hommage rendu par le président de la République aux maires est appréciable. Il doit se traduire enfin par la reconnaissance de la place particulière de la commune et sa clause de compétence générale dans la Constitution ». L'AMF se tient à la disposition du gouvernement pour avancer sur les différents chantiers.

<https://bit.ly/2VhFj36>

- le 26 avril, Territoires Unis prend acte « du principe d'un nouvel acte de décentralisation annoncé pour le 1er trimestre 2020, fondé sur la responsabilité des élus, la lisibilité des compétences et des financements, la suppression des doublons. Nous ne pouvons qu'approuver le principe de différenciation territoriale au coeur de la révision constitutionnelle sur laquelle le Parlement aura à se prononcer cet été. Mais parce que nous avons été maintes fois déçus par la réalité des actes, nous attendons à présent de voir si ces principes seront bien à l'oeuvre rapidement ».

<https://bit.ly/2VUOUBs>

- le 26 avril, l'AdCF-Intercommunalités de France « prend acte des orientations annoncées (...) en matière de décentralisation et de renforcement de la proximité dans la mise en oeuvre des politiques publiques au plus près du terrain ». Elle « souscrit à la volonté de poursuivre la décentralisation et d'en adapter les modalités à la diversité de nos régions et de nos territoires, sous réserve que ce nouvel acte ne soit pas une nouvelle réorganisation globale des collectivités ». Elle attend également « des précisions rapides sur le plan de déploiement des nouvelles Maisons de services au public ». <https://bit.ly/2YiKuBR>

- le 26 avril, France urbaine « salue les annonces allant vers plus de décentralisation et souhaite contribuer à sa mise en oeuvre. (...) Les élus de France urbaine continueront à être force de propositions et prendront toute leur part à ce futur projet de décentralisation (plus de responsabilité et d'autonomie aux élus locaux) qui ne pourra être déconnecté de la nécessaire déconcentration (plus de proximité et d'autonomie locale pour les services de l'Etat) ». <https://bit.ly/2L5Evwy>

- le 26 avril, l'AMRF estime que « l'intervention du président de la République, suivie du séminaire du Gouvernement, indique clairement que le regard porté sur les maires et les communes a changé. Ne sous-estimons pas le sens des propos, forts et précis, adressés à la Nation et aux élus locaux, sur leur légitimité et le besoin de proximité enfin entendu. C'est sans aucun doute le fruit d'une séquence de terrain au cours de laquelle l'État a mesuré combien il était difficile, voire impossible, de se passer de l' élu communal ! » <https://bit.ly/2E1PX8v>

- le 26 avril, l'APVF « prend acte de la volonté du président de la République d'engager une nouvelle étape de la décentralisation. Elle souhaite prendre toute sa part à la concertation qui doit impérativement se mettre en place. Mais, elle rappelle, qu'à ses yeux, le nouvel acte de décentralisation ne sera réussi que s'il s'inscrit pleinement dans la perspective d'une nouvelle solidarité entre les territoires. Dans cette optique, l'APVF réitère sa proposition de création d'un Fonds national de solidarité territoriale alimenté par les métropoles, l'Etat et les fonds européens ». <https://bit.ly/2VTZ99e>

- le 26 avril, pour Villes de France, les déclarations du chef de l'Etat sur les élus doivent « se traduire par des actes en faveur de ces élus de proximité, piliers de la démocratie locale plébiscités par les français ». Elle « souhaite que les annonces du président de la République à destination des territoires soient maintenant étroitement concertées avec les élus. Villes de France prendra toute sa part à cette concertation ». <https://bit.ly/2LxZxGn>

- le 6 mai, l'AdCF, l'AFCCRE, l'AMF, l'AMORCE, l'ANPP, l'APVF, le CNR, la Fédération Flame, la FNAU, France urbaine, RARE, Régions de France et Villes de France publient un communiqué commun « Les territoires attendent des moyens pour la transition écologique et le pouvoir d'achat des Français ! ». « Les collectivités demandent donc d'urgence l'affectation d'une part significative des recettes de la fiscalité écologique (Contribution ClimatÉnergie, TGAP Déchets) afin de mettre en oeuvre des solutions opérationnelles dans tous les territoires en faveur de la transition écologique, pour la protection du climat et du pouvoir d'achat des Français ». <https://bit.ly/2HeHwZG>

2 « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE » : LE SÉNAT RETOQUE LE TEXTE

C'est quoi ?

Il l'avait dit qu'il n'y aurait pas de « loi Blanquer » comme il y eut une loi Fillon, Peillon etc. Et pourtant, ce 19 février, les députés ont adopté le texte porté par Jean-Michel Blanquer, le projet de loi « pour une école de la confiance ». Pour le ministre, ce texte n'est qu'une étape dans « la série des réformes nécessaires pour faire évoluer notre système éducatif ». Après de nombreuses réformes - les savoirs fondamentaux à l'école, les dédoublements de classe, le nouveau lycée, le nouveau bac .., la deuxième étape devait se traduire dans la loi. Le texte comprend ainsi un ensemble de mesures qui, pour certaines d'entre elles, concernent directement les collectivités. C'est, en premier lieu, l'obligation de scolarité dès trois ans. Ce n'est pas une surprise, car elle fait partie des mesures du Plan de lutte contre la pauvreté annoncé en septembre dernier par le chef de l'Etat. « Par cet acte, nous proclamons son importance décisive dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge, et notamment la première d'entre elles, l'inégalité face au langage » affirme le ministre Blanquer. L'obligation de scolarité va permettre à 26 000 enfants d'être désormais scolarisés. Il sera possible d'ouvrir des classes maternelles dans une école élémentaire pour ne pas être obligé de construire une nouvelle école. L'obligation faite aux maires de scolariser les enfants dès 3 ans

entraîne une autre obligation, celle de financer les écoles maternelles privées. Il est prévu une compensation de ce surcoût évalué entre 100 et 150 millions d'euros selon les calculs du ministère et du Comité national d'action laïque. Les communes seront également concernées par la lutte contre les refus d'inscription des enfants étrangers par les maires. Elle va, tout d'abord, se traduire par un véritable pouvoir de substitution du DASEN envers le maire. Concrètement le DASEN, agissant sur délégation du préfet, pourra inscrire un enfant à l'école. De plus, il est prévu de réduire le nombre de documents obligatoires pour procéder à l'inscription, afin, là aussi, de réduire les refus d'inscription. Quant à l'instruction en famille, le ministre a souhaité renforcer le contrôle de l'instruction en famille. Le maire pourra désormais saisir le procureur de la République en cas de manquement. Pour maintenir des établissements en zone rurale, il est prévu le regroupement des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles au sein d'établissements « des savoirs fondamentaux ». D'autres mesures, qui ne concernent pas directement les collectivités, ont pu faire polémique. Les assistants d'éducation pourront ainsi exercer des « missions d'enseignement » s'ils préparent les concours au métier d'enseignant. L'article 1, qui rappelle le devoir « d'exemplarité » des enseignants, a suscité de l'inquiétude, certains l'interprétant comme une atteinte à la liberté d'expression. La création du conseil d'évaluation de l'école remplacera désormais le conseil d'évaluation du système scolaire (Cnesco), créé en juillet 2013. On notera également qu'il sera désormais possible pour les familles homoparentales d'entourer les bonnes mentions parmi « père, père, mère, mère » dans des formulaires scolaires. Enfin, un amendement d'Eric Ciotti a été adopté qui va rendre obligatoire la présence dans les classes du drapeau tricolore et du drapeau européen, ainsi que des paroles de l'hymne national.

Le 14 mai, les sénateurs ont commencé la discussion sur le texte que la commission de la culture et de l'éducation a largement modifié, avec pas moins de 141 amendements. Il faut dire que très vite, les sénateurs ont répondu à l'inquiétude des élus sur les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) en votant à l'unanimité leur suppression ! Pour Jacques Gasparrin (LR) « sa rédaction issue de l'Assemblée nationale est en effet inacceptable, en ce qu'elle ne permet pas de garantir que l'EPLESF ne constituera pas le cheval de Troie du regroupement des écoles rurales ». Quant à la compensation liée à l'obligation de scolarité dès 3 ans, elle est élargie aux communes qui payaient déjà pour les maternelles privées. Sur le devoir d'exemplarité des enseignants, les sénateurs l'ont en revanche maintenu en « l'imposant » également aux familles. Pour renforcer le rôle du directeur d'école, les sénateurs lui ont donné un statut qui place dorénavant les professeurs des écoles sous son autorité hiérarchique. Un autre sujet d'inquiétude, celui des jardins d'enfants voués à disparaître avec l'instruction obligatoire à 3 ans, a été discuté au sein de la commission. Il a été décidé de pérenniser la dérogation accordée aux Jardins d'enfants, l'article 4 bis reconnaissant que « l'instruction obligatoire peut être donnée aux enfants âgés de trois à six ans » dans ce type d'établissement. La présence des drapeaux français et européen est confortée mais, à moindre coût, avec une simple affiche dans la classe. Concernant l'inscription des enfants étrangers, les sénateurs ont supprimé la mesure d'inscription d'urgence. A été également supprimée la création d'un numéro d'identification des enfants permettant de lutter contre la non-scolarisation. Enfin, on notera la suppression, dans les formulaires, des mentions « parent 1 » « parent 2 ».

Le projet de loi pour une école de la confiance : <https://bit.ly/2ENvSUx>

Où en sommes-nous ?

- les sénateurs examinent le texte jusqu'au 21 mai ; 500 amendements ont été déposés
- la mobilisation de parents et d'enseignants contre le projet continue
- le 31 avril, la Commission de la culture et de l'éducation du Sénat réécrit le texte avec pas moins de 140 amendements. <https://bit.ly/2YoPC7w>

3 LES CITÉS ÉDUCATIVES : 80 TERRITOIRES SÉLECTIONNÉS

C'est quoi ?

C'est à Lens, dans le Pas-de-Calais, que Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont choisi le 2 mai, de lancer « les Cités éducatives ». Ce nouveau dispositif fait partie des mesures contenues dans le Rapport sur la politique de la ville, « Vivre ensemble - vivre en grand la République », remis par Jean-Louis Borloo en avril 2018 au Premier ministre. A travers ses 19 programmes, le Rapport appelait à « un changement radical dans la conduite de l'action publique » dans les quartiers dits difficiles. On sait depuis que ce « changement radical » n'a pas eu lieu. Presque seules survivantes du Plan Borloo, « les cités éducatives » avaient été confortées dès novembre dernier. « L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants » expliquent Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie. Elles sont directement inspirées de l'expérimentation menée par la ville de Grigny (91) depuis 2017 alors que 50% des élèves sortaient du système scolaire sans diplôme. Les « Cités éducatives » se présentent comme un label, « un label d'excellence » qui alloue des moyens supplémentaires à des territoires où « les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file ». L'enjeu est « de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie ». On l'aura compris, ces cités éducatives devront aider à prévenir le décrochage scolaire et à favoriser la réussite éducative. Cette certification, mise en place dès la rentrée 2019, sera attribuée aux territoires « qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée », et s'adressera, en priorité, « aux grands quartiers prioritaires, en renouvellement urbain et sans mixité scolaire » précise Vincent Léna, le coordonnateur du dispositif. A Lens, Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie ont dévoilé la liste des territoires présélectionnés. Sur 130 candidatures, 80 territoires ont été retenus. Ces collectivités ont jusqu'au 30 juin pour présenter leur projet pour être mis en place à la rentrée prochaine. A la clé, un financement et de l'ingénierie par l'Etat. Au total, une enveloppe de 34 millions d'euros par an, soit « près de 100 millions d'euros de 2020 à 2022 » a été prévue.

Le dossier sur les Cités éducatives avec la liste des 80 territoires retenus : <https://bit.ly/2WNtVOI>

4 PROTECTION DE L'ENFANCE : POLÉMIQUE AUTOUR DE LA PROPOSITION BOURGUIGNON

C'est quoi ?

Très attendue, la concertation sur la protection de l'enfance a été lancée le 27 mars par Adrien Taquet, secrétaire d'État à l'enfance, et par Dominique Bussereau, président de l'ADF. Elle doit permettre d'alimenter la nouvelle stratégie de la protection de l'enfance qui sera présentée courant juillet. Placé, à l'instar du Plan de lutte contre la pauvreté, sous le signe « de la lutte contre les inégalités de destin », le « pacte enfance » s'articule autour de trois piliers : soutien à la parentalité et la prévention, la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et l'accompagnement des enfants pris en charge au titre de l'ASE. « Tout cela répond à une cohérence forte : mieux prévenir les vulnérabilités des parents, leur permettre de répondre de manière adéquate aux besoins de leurs enfants et promouvoir une mobilisation de chaque instant contre les violences, c'est éviter d'activer, faute d'intervention précoce, les dispositifs de protection de l'enfance » explique Adrien Taquet.

La concertation cible plus particulièrement le troisième volet, l'accompagnement des enfants pris en charge par l'ASE. Six groupes de travail thématiques ont été constitués : sécuriser le parcours de l'enfant, développer les modes d'accueil de type familial, mieux accompagner les enfants en situation de handicap, promouvoir l'ambition scolaire des enfants, diffuser une culture de la transparence et de la qualité des lieux d'accueil et enfin, renforcer le pilotage de la politique publique et la participation des enfants et des familles. Chaque groupe sera constitué d'une quinzaine de personnes dont des jeunes issus de l'ASE et co-présidé chacun par un président de conseil départemental et une personnalité issue du champ de la protection de l'enfance. Après deux réunions en avril et juin, les groupes feront leurs

propositions courant juin afin d'enrichir le pacte national de protection de l'enfance qui sera présenté avant l'été. Cette démarche permettra également de recentrer les différentes initiatives menées par la majorité présidentielle, au gouvernement et à l'Assemblée nationale en matière de protection de l'enfance (mission sur l'ASE, proposition Bourguignon sur la sortie des jeunes majeurs issus de l'ASE, plan de lutte contre la pauvreté...).

Fin avril, l'inscription à l'agenda parlementaire de la proposition de loi Bourguignon « visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs » a envoyé un signal fort pour les acteurs de la protection de l'enfance. Ce texte, adopté en juillet dernier en commission des affaires sociales et signé par 140 députés, était très attendu. Il prévoit la généralisation des Contrats jeunes majeurs (CJM) qui sont mis en place par certains départements pour accompagner la sortie des jeunes issus de l'ASE. Pour rappel, seul 1/3 des jeunes majeurs sortant de l'ASE bénéficient du dispositif tandis que 40% des SDF de moins de 25 ans sont des jeunes issus de l'ASE. En juillet dernier, le gouvernement affirmait d'une même voix qu'« aucun jeune majeur ne devait sortir du dispositif de l'aide sociale à l'enfance sans solution ». Cette solution adoptée, par 42 voix pour et 8 voix contre, dans la nuit du 7 mai, n'est pas tout à fait celle attendue ! Modifié in extremis par le gouvernement, le texte de la commission des affaires sociales est arrivé modifié (amendé) dans l'hémicycle au grand dam de certains députés et des acteurs de la protection de l'enfance. Il prévoit, désormais, non pas la généralisation des CJM mais la création d'un nouveau dispositif, le contrat d'accès à l'autonomie pour chaque jeune qui le demande et à la condition d'avoir été placé pendant dix-huit mois consécutifs, dans les deux ans précédant leur majorité. Le texte oblige désormais le Département à « Orienter le jeune vers le ou les dispositifs de droit commun correspondant à ses besoins en termes d'études supérieures, de formation ou d'accès à un dispositif d'accompagnement socio-professionnel ; Garantir l'accès du jeune à un logement ou un hébergement correspondant à ses besoins ; Accompagner le jeune dans ses démarches d'accès aux droits et aux soins ; Assurer, le cas échéant, un accompagnement éducatif ». L'Etat financera les nouveaux contrats à hauteur de 60 millions.

La proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie :

<https://bit.ly/2LFlt1n> **nouveau**

Dossier de presse « Lancement de la concertation sur la protection de l'enfance - 27 mars 2019 » : <https://bit.ly/2YKM2po>

« Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance » - Un rapport du Conseil Économique et Social et Environnemental (CESE) de juin 2018 : <https://bit.ly/2EnF6bJ>

Document de référence - Accompagner les sorties de l'Aide sociale à l'enfance - février 2019 : <https://bit.ly/2CPYuuI>

Les réactions

- le texte sera discuté à la rentrée par les sénateurs
- le 6 mai, à la veille de l'examen de la proposition Bourguignon, des personnalités du monde politique et associatif, et d'anciens enfants placés appellent, dans une tribune publiée dans Libération, à soutenir la proposition de loi « attendue par l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance de notre pays ». Ils soutiennent tout particulièrement l'article qui « rend obligatoire pour les départements la contractualisation avec les jeunes majeurs jusqu'à leurs 21 ans ». <https://bit.ly/2VOLtFE>
- le 7 mai, Brigitte Bourguignon, rapporteur du texte, déclare que « Certains qualifieront les dispositions de la présente proposition de loi d'insuffisantes, affirmeront que nous n'allons pas assez loin dans cette prise en charge. Je les entends mais je ne céderai rien, ni à l'immobilisme, ni aux postures politiciennes ». Elle « constitue une réelle avancée sociale en offrant un socle minimal d'accompagnement pour mettre fin aux ruptures de parcours à 18 ans. Elle contribue à ce que la protection de l'enfance devienne un véritable tremplin vers l'autonomie et ne soit plus ce « sévicateur à rêves » auquel elle s'assimile trop souvent ». <https://bit.ly/2w3h4eN>
- le 7 mai, Frédéric Bierry, Président la commission affaires sociales et solidarités de l'ADF, estime que « l'intention est louable, mais certainement pas suffisante dans le contexte particulièrement complexe de la protection de l'enfance ». <https://bit.ly/2VBDrrg>
- le 7 mai, Yannick Favennec Becot (UDRL), ne peut au nom de son groupe, « cacher une forme de déception ». « La proposition initiale était bien plus explicite quant à la systématisation du recours au contrat jeune majeur. Or c'est la première étape en vue de réduire les disparités territoriales en matière d'aide sociale à l'enfance ». Malgré cela, son groupe vote le texte. <https://bit.ly/2VBDrrg>
- le 7 mai, Stéphane Viry (LR) considère que le texte « va dans le bon sens, ne saurait faire l'objet d'une controverse partisane. Ce texte a pour ambition de faire de l'autonomie des jeunes majeurs vulnérable une réussite. Ce public fragile mérite d'être mieux accompagné. En revanche, il sera

probablement nécessaire, monsieur le secrétaire d'État – vous l'avez suggéré du bout des lèvres – d'enclencher une démarche plus ambitieuse, visant l'insertion réelle de ces jeunes ».

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Gisèle Biémouret (PS) dit ne pouvoir « cautionner la réécriture de l'article 1^{er} ». Au nom de son groupe, elle ne peut « accepter la transformation de l'obligation systématique du contrat jeune majeur en une possibilité, subordonnée à la demande du jeune. Le fait que l'obtention du contrat soit subordonnée à un placement effectif de dix-huit mois avant l'âge de 18 ans est également, pour nous, inacceptable. Cette condition est discriminante, exclut les mineurs non accompagnés et manque à lutter contre la traite des êtres humains ».

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Mathilde Panot (LFI) appelle à ne pas voter pour le texte : « Vous ne l'avez sûrement pas compris, mais cela signifie que le nombre de contrats jeunes majeurs va baisser énormément, et qu'ils sont même susceptibles de disparaître. En effet, le contrat d'accès à l'autonomie sera le seul obligatoire : la prise en charge sera donc beaucoup moins importante – presque *low cost* – alors qu'au début de l'examen de ce texte, nous étions tous d'accord pour dire à quel point il était urgent d'agir et de se positionner. »

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, condamne sur Twitter les changements opérés sur le proposition de loi : « Comment vider de son contenu une mesure de protection universelle des jeunes placés à l'ASE qui risquent la rue à 18 ans. Cynique et sinistre ».

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Lyes Louffok, ancien enfant placé et membre du Conseil national de la protection de l'enfance, dénonce un amendement « qui crée une discrimination sans précédent en excluant de fait les mineurs non accompagnés, les victimes de la traite et tous les enfants placés tardivement. On laisse sur le bord du chemin le plus vulnérable parmi les vulnérables ».

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Léo Mathey, président de Repairs 75, s'inquiète que le texte soit « complètement dénaturé, vidé de sa substance ». « On se demande même si, finalement, cette loi qu'on a tellement soutenue ne va pas faire régresser les droits des enfants placés, en faisant disparaître les contrats jeunes majeurs qui s'avèrent finalement plus protecteurs ».

<https://bit.ly/2VBDrrg>

- le 7 mai, Antoine Dullin, rapporteur du rapport de CESE « *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance* », se réjouit « que les départements qui avaient mis fin à toute prise en charge aient désormais une obligation d'accompagnement, et aussi qu'un effort financier de l'Etat ait été annoncé ». Mais il se dit inquiet sur la limite d'âge à 21 ans qui « risque d'instaurer un nouveau couperet pour ces jeunes, et l'absence d'allocation de ressources » prévu dans la loi.

<https://bit.ly/2VBDrrg>



Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).